

AVIS MODIFICATIF DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE relatif à la
demande d'autorisation environnementale d'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Le Sarran »
Communes de La Chapelle-Marcousse et de Rentières - Société Pouzzolanes du Sarran

Pour des raisons liées à la capacité d'accueil des locaux de la mairie de Rentières, **la réunion publique de clôture de la consultation du 15 janvier 2026**, initialement prévue à la salle communale de Rentières, **aura lieu à la salle des fêtes d'Ardes-sur-Couze, 4 place Jean Garnier, de 18h à 20h.**

Toutes les autres dispositions de cette consultation publique qui se déroulera jusqu'au 27 janvier 2026 sont inchangées.

Le présent avis sera publié sur le site internet spécialement dédié à la consultation du public et sera également affiché par les soins des maires en mairies de Rentières, la Chapelle-Marcousse, Ardes-sur-Couze, Dauzat-sur-Vodable, Mazoires, et Saint-Hérent.